

Activités de projections, caractérisation chimique des PM et études des sources de PM au CITEPA

Note du 3 juillet 2013 – Nadine ALLEMAND

Cette note vise à donner quelques informations sur les activités du CITEPA en matière de projections des émissions et de spéciation des PM.

1 - Travaux de projections des émissions de GES et de polluants

Le DLCES a produit en 2013, le rapport mécanisme de surveillance (RMS) 2013¹. Pour ce rapport RMS 2013, un nouvel exercice de mise au point de scénarios d'évolution des consommations d'énergie à l'horizon 2020 et 2030 a été mené ainsi que l'évaluation des émissions de GES et de polluants associés. Le développement des scénarios et la partie projections des émissions de GES ont été réalisés en 2012. La partie émissions de polluants est en cours de finalisation par le CITEPA.

Dans cet exercice de prospective réalisé en 2012/2013, les scénarios AME (avec mesures existantes) et AMS (avec mesures additionnelles, objectif) ont été développés par le DLCES pour estimer les capacités de la France à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Les scénarios ont été développés sur la base d'un cadrage ministériel sur les paramètres macro économiques essentiels tels que population, prix des énergies, prix du carbone et PIB. Le cadrage macro-économique est le même pour l'ensemble des scénarios mais différent de celui adopté dans l'exercice 2010-2011, pour le rapport RMS 2011.

Les scénarios étudiés sont les suivants :

- *Scénario pré-Grenelle :*

Ce scénario décrit l'évolution du système énergétique français, avec des hypothèses « tendancielle » préalables au Grenelle. Il reprend le socle d'hypothèses du scénario tendanciel DGEMP-OE 2008.

- *Scénario AME :*

Il inclut toutes les mesures visant la réalisation des objectifs énergétiques français, et la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques, effectivement adoptées ou exécutées avant le 1^{er} janvier 2012.

- *Scénario AMS :*

Il prend en compte la mise en œuvre effective de toutes les mesures prévues en matière énergie, climat avec comme hypothèse d'entrée, la réalisation des objectifs fixés par le Grenelle. Une variante avec respect d'une trajectoire Facteur 4 est également effectuée.

¹ http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fr_RMS_2013___.pdf

L'écart entre le scénario AME 2012 et le scénario AMS 2012 en termes de GES, permet d'identifier l'écart à combler pour atteindre les objectifs du Paquet Climat Energie.

Le scénario AME 2012 permet une réduction des émissions de GES de 17,2 % en 2020/1990 et le scénario AMS 2012, une réduction de 24 %. En 2030, cette réduction est respectivement de 16,3 % et 25,1 %.

Les scénarios ont été développés par ENERDATA.

Les émissions de GES et de polluants ont été estimées par le CITEPA. Le rapport GES et polluants ne sont pas publics pour l'instant.

2 – Travaux de révision de l'arrêté ministériel du 08/07/2003

Le Bureau de la Qualité de l'Air (BQA) au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) doit réviser l'arrêté ministériel du 08/07/2003 portant approbation du Programme national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (ou PREPA). Dans le cadre de la révision, les PM₁₀ et les PM_{2,5}, doivent être incluses alors que seuls SO₂, NOx, COV et NH₃ étaient inclus auparavant.

Le MEDDE / BQA a demandé au CITEPA le recensement des actions testées dans les projections des émissions de polluants à l'horizon 2030, sur la base des scénarios développés en 2012 mais aussi les précédents scénarios. Cette étude identifie les leviers d'actions pour savoir comment et où agir et renforcer les actions dans le cadre de la révision du PREPA.

Chaque mesure a donc fait l'objet d'une fiche rassemblant les informations suivantes :

- Description de la mesure avec dates d'entrée en vigueur,
- Acteurs impliqués,
- Modalités de mise en œuvre : organisationnelles, techniques, financières,
- Freins et atouts,
- Quantification de l'évolution des émissions et des émissions évitées. La quantification des actions est établie aux horizons 2015, 2020, 2025 et 2030 par rapport aux émissions de l'année 2005, année de référence pour le Protocole de Göteborg et aux émissions de l'année 2010, année de référence pour les plans de protection de la qualité de l'air (PPA).

Les mesures prises en compte sont celles incluses dans les scénarios AME 2012 et AMS 2012 décrit précédemment dans le but de réduire les émissions de GES, accroître la consommation des ENR et augmenter l'efficacité énergétique mais aussi les réglementations ICPE ou axées polluants mises en place récemment : IED, arrêtés petites installations de combustion, arrêtés stations-service, Euro 5 et Euro 6 pour les VP et VUL, et EURO V et VI pour les PL, réglementations sur les EMNR, le fluvial, la plaisance et le maritime. Le rapport n'est pas public pour l'instant.

3 - Travaux sur la connaissance des émissions de carbone suie.

Dans le cadre des obligations internationales et notamment le récent Protocole de Göteborg amendé en 2012, les Etats membres doivent développer des inventaires des émissions de Black Carbon. Le CITEPA a commencé ce travail dont les premiers résultats seront disponibles début 2014. Dans sa recherche, il s'intéressera aussi aux émissions de carbone organique.

4 - Travaux sur les sources d'émissions de PM

En 2012, la méthodologie d'estimation des émissions de PM des carrières a été revue avec la profession. Un guide de déclaration est en cours d'élaboration.

Les émissions de PM liées à l'abrasion des pneus et des routes des engins agricoles ont aussi été revues.